

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquante-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 22 MAI 2012**

**Procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 10 avril 2012 à 17 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X ( <i>conf. téléphonique</i> )	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u></b>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 03.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion (29 février 2012)
- 3.- Engagement d'un ou d'une commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme
- 4.- Engagement d'un ou d'une secrétaire de direction au Département des sciences naturelles
- 5.- Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement de l'ISFORT
- 6.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013
- 7.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013
- 8.- Approbation d'un accord de coopération entre l'Universidade Federal de São Carlos (Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Approbation d'une entente de partenariat entre les Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion
- 12.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion (29 février 2012)

### 2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion, et ce, sans modifications.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Engagement d'un ou d'une commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance d'un poste de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Annik Gélneau, directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme, de madame Catherine Séguin, bibliothécaire, et de madame Monique Filiatrault, documentaliste, à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu quatorze (14) candidatures et a retenu cinq (5) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Sylvie Lamoureux à titre de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme.

Madame Lamoureux possède plus de six (6) années d'expérience en service à la clientèle dans diverses organisations. Elle a travaillé pendant une (1) année dans des fonctions administratives à l'Association des auteurs des Laurentides à Saint-Sauveur. De plus, elle a travaillé pendant trois (3) années comme bénévole à la bibliothèque de l'École primaire Val-des-Monts de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord. Elle a complété un diplôme d'études secondaires (DES) (1981) ainsi qu'une attestation d'études professionnelles en bureautique au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme (2003).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1554 concernant l'engagement d'une commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme au Campus de Saint-Jérôme (Sylvie Lamoureux); laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **4.- Engagement d'un ou d'une secrétaire de direction au Département des sciences naturelles**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le 26 avril 2011, le conseil d'administration adoptait la résolution 351-CA-5305 concernant une autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et la confirmation de la mise en œuvre du projet ISFORT, sous réserve de l'obtention des financements attendus.

Ladite résolution modifiait le plan des effectifs et créait un (1) poste bureau de secrétaire de direction rattaché au Département des sciences naturelles et prenait acte que le comité exécutif serait invité à procéder à l'engagement de madame Jinny Allaire au poste de secrétaire de direction audit département.

À la suite de l'obtention des financements attendus, la direction du Service des ressources humaines recommande la candidature de madame Jinny Allaire à titre de secrétaire de direction au Département des sciences naturelles.

Madame Allaire travaille depuis 1999 à l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) à titre d'adjointe administrative. Auparavant, elle a travaillé pendant neuf (9) années comme secrétaire chez Gérald Drew, arpenteur-géomètre. Elle a complété un diplôme d'études secondaires (DES) (1986) ainsi qu'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines au Cégep de Chicoutimi (1988). En 1988-1989, elle a complété une (1) année d'études collégiales en technique de bureau au Cégep de Shawinigan.

Le recteur se dit très heureux de souligner que l'adoption de cette résolution constitue le premier acte en lien avec la création du Département des sciences naturelles, et ce, outre la résolution adoptée par le conseil d'administration le 26 avril 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la date du 1<sup>er</sup> mai 2012 a été retenue comme date de création du Département des sciences naturelles. La modification de la répartition des postes ainsi que les modifications de statut d'emploi de certains professeurs seront officialisées à cette date. D'autres travaux seront menés afin d'intégrer certains employés de l'IQAFF à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1555 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département des sciences naturelles (Jinny Allaire); laquelle résolution est jointe en appendice.

**5.- Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement de l'ISFORT**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que depuis 2008, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a entrepris des démarches conjointes avec l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) visant la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT). Ce nouvel institut intégrera les activités de recherche de l'IQAFF, conformément à la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration de l'UQO, tenue le 26 avril 2011.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a annoncé, le 20 février 2012, qu'il accorde à l'UQO une subvention de démarrage et d'opération de 6 089 530 \$, répartie sur six ans, dans le cadre du projet de l'ISFORT. Cette subvention s'ajoute à celle accordée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) qui a confirmé l'octroi d'un montant de 3 225 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation des bâtiments devant accueillir l'ISFORT. L'octroi de la subvention du MDEIE doit faire l'objet d'une entente entre les parties définissant les modalités, notamment, le transfert des actifs de l'IQAFF à l'UQO.

Selon le calendrier du projet d'infrastructure de l'ISFORT, les travaux débuteraient le 24 septembre 2012 pour se terminer le 6 mai 2013. Le Service des terrains et bâtiments de l'UQO a rédigé un programme des besoins en architecture définissant les travaux d'agrandissement et de rénovation à réaliser. Un appel d'offres de services professionnels en architecture a été lancé sur le babillard électronique SÉAO entre le 14 et le 29 mars 2012. Le comité de sélection a tenu une rencontre le 30 mars 2012 et a procédé à l'évaluation des soumissions conformes. Quatre firmes d'architecture ont déposé une proposition. La firme Brière, Gilbert + associés, architecture & design urbain a obtenu le meilleur pointage du comité de sélection. Conséquemment, il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Brière, Gilbert + associés, architecture & design urbain.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1556 concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement de l'ISFORT; laquelle résolution est jointe en appendice.

**6.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013**

*Madame Lise Legault, directrice du Service des ressources humaines, et monsieur Dominique Roy, coordonnateur à la gestion financière, sont présents pour le traitement des points 6 et 7.*

**I INTRODUCTION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le 12 décembre 2011, le conseil adoptait les orientations budgétaires suivantes (355-CA-5394) servant à guider la préparation du budget de fonctionnement 2012-2013 :

- Assurer la réalisation de l'entente de partenariat avec le MELS;
- Soutenir et appuyer le développement des activités au campus de Saint-Jérôme;
- Soutenir la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais;
- Soutenir la consolidation de la programmation de l'Université en lien avec la planification « Horizon 2014 »;
- Appuyer le projet de consolidation du Campus de Gatineau;

- Soutenir l'implantation et le développement de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT).

## II PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget 2012-2013 a débuté par le dépôt des orientations budgétaires au conseil d'administration le 12 décembre 2011. Le dépôt a été suivi par l'envoi d'un courriel, en date du 22 décembre, invitant les directeurs et directrices de départements et de modules, à transmettre toute demande qui devrait être prise en considération dans l'établissement de leur budget de fonctionnement à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Ils ont aussi été invités à formuler leurs demandes en personnel pour la prochaine année financière en transmettant le formulaire prévu à cet effet, à la doyenne de la gestion académique ou au doyen des études, selon le cas. Les demandes retenues ont été soumises au Service des ressources humaines pour analyse. Les autres gestionnaires ont, quant à eux, été invités à soumettre leurs demandes budgétaires au plus tard le 6 février 2012, également par le biais d'un courriel, envoyé le 12 janvier 2012, expliquant le processus budgétaire.

Le comité du budget s'est réuni les 27 et 28 février et a passé en revue l'ensemble des demandes budgétaires avant de prendre les décisions qui ont mené à l'établissement du budget de fonctionnement.

## III FAITS SAILLANTS

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2012-2013 ainsi que les données comparatives afférentes :

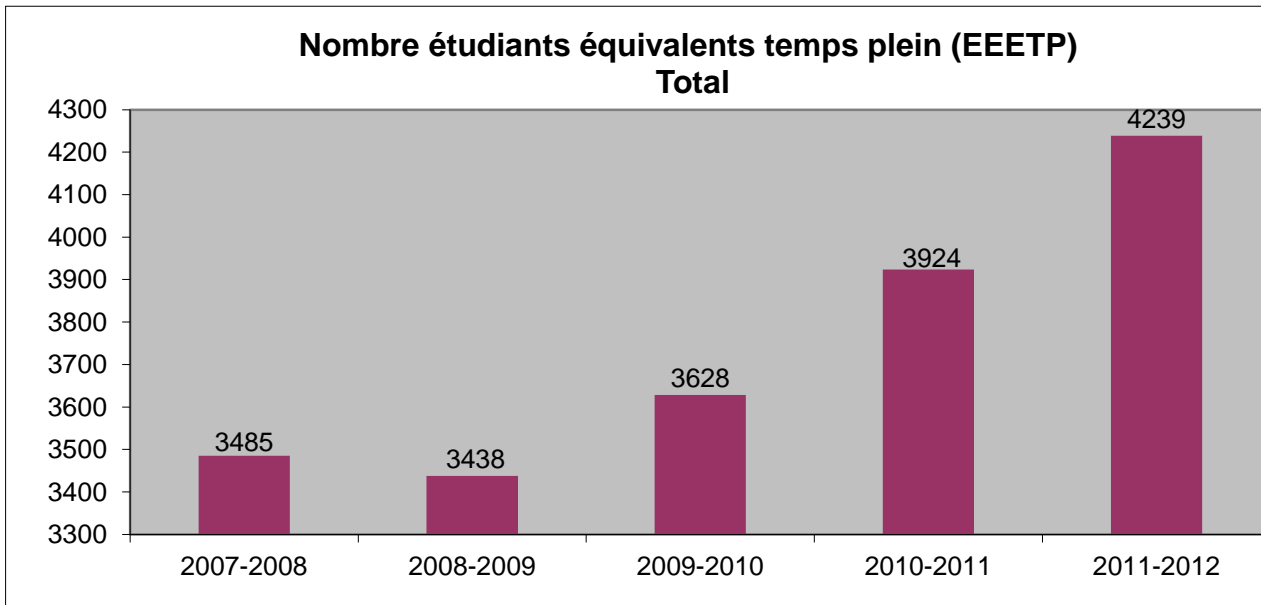
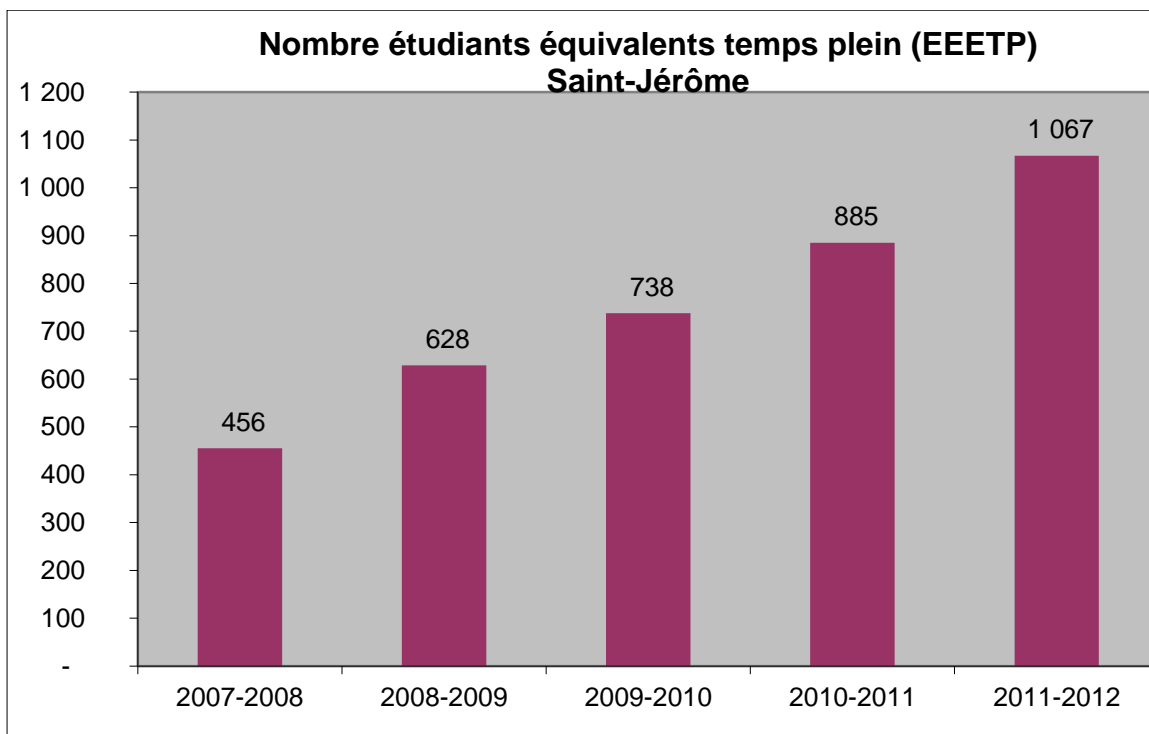
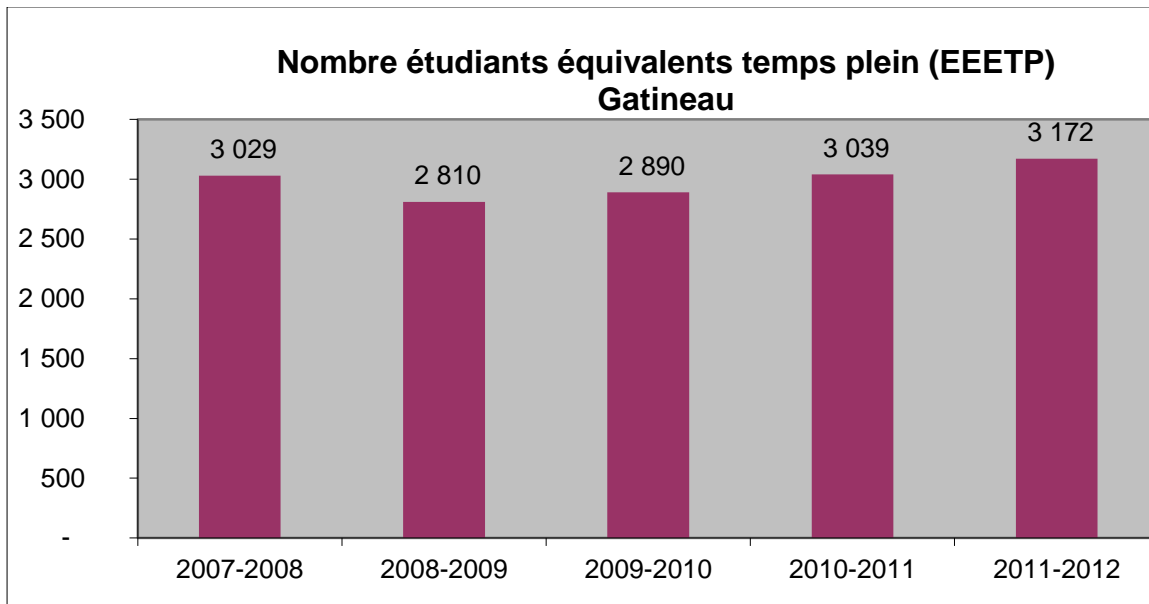
	<b>Budget révisé 2011-2012</b>	<b>Budget proposé 2012-2013</b>	<b>Écart</b>
	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>	<b>(\$=000)</b>
Produits	72 283,1 \$	75 224,5 \$	2 941,4 \$
Charges	72 322,0	75 422,2	3 100,2
<b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>	<b>38,9 \$</b>	<b>197,7 \$</b>	<b>158,8 \$</b>

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget. Voici une brève description des principaux éléments affectant le budget :

### 1. Clientèle

Une hausse de 7,3 % de la clientèle comparativement à la clientèle prévue pour 2011-2012 a été anticipée. Si on la compare à la clientèle prévue au budget révisé 2011-2012, la hausse est estimée à 6,37 %. La notion de lissage n'a pas été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du ministère, puisque la clientèle est à la hausse. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une baisse de clientèle, lorsque c'est le cas. La hausse prévue cette année comporte une prévision de 5,3 % qui est la résultante de la hausse observée en 2011-2012 et inclut la prévision d'une hausse de nouvelles clientèles de l'ordre de 2 %.

## Évolution de la clientèle



## 2. Subvention

Le budget révisé 2011-2012 comportait une enveloppe non récurrente de 1 004 000 \$, allouée pour le financement des espaces du campus de Saint-Jérôme, et ce, pour la période de janvier 2010 à avril 2011. À cet égard, la subvention de l'année courante est donc inférieure de 1 004 000 \$, à celle du budget révisé. Par ailleurs, l'indexation pour les coûts de systèmes, prévue dans l'allocation 2012-2013, est de l'ordre de 270 300 \$. À cette somme, nous avons ajouté une prévision de 120 000 \$ pour tenir compte du financement à recevoir relatif à l'ajustement de la « *Politique salariale du Gouvernement (PSG)* » selon les indices économiques que nous avons considérés dans notre budget de masse salariale. Ainsi, l'indexation pour les coûts de systèmes est très inférieure à la hausse des coûts de la masse salariale régulière et de l'indexation de la masse salariale des chargés de cours qui totalisent 1 091 000 \$. De ce fait, le comité de budget avait très peu de latitude pour considérer des demandes budgétaires. De plus, la hausse de clientèle génère une prévision de revenu additionnel de 1 404 100 \$. Finalement, divers ajustements totalisant une réduction de 22 500 \$ produisent une hausse globale nette de la subvention de 767 900 \$.

## 3. Droits de scolarité

Les droits de scolarité tiennent compte de la hausse annuelle de 10,83 \$ du crédit, annoncée par le gouvernement du Québec, prévue à partir du trimestre d'automne 2012. Cette hausse génère une prévision de revenus additionnels de 1 340 700 \$. Par ailleurs, le MELS souhaitant bonifier son programme de prêts et bourses, une récupération additionnelle de l'ordre de 356 900 \$, à celle qui aurait été établie en fonction des paramètres utilisés antérieurement, est déduite de la subvention. Puisqu'il règne une incertitude quant à la hausse des frais qui sera utilisée dans les règles budgétaires, une portion de la hausse prévue pour les droits de scolarité a fait l'objet d'une provision de 500 000 \$ inscrite au budget. Ainsi, c'est tout près de 500 000 \$ des revenus provenant de cette hausse qui ont été intégrés au budget initial. La somme restante sera octroyée au budget révisé, s'il y a lieu, lorsque les règles seront confirmées.

## 4. Masse salariale

La prévision de la masse salariale tient compte de plusieurs éléments dont l'indexation prévue par les conventions collectives ou les ententes (incluant la PSG), les divers congés, les déagements et les départs anticipés, l'augmentation du nombre d'activités d'enseignement et les divers changements au plan des effectifs. Sur une base annuelle, l'augmentation nette est d'environ 2 402 000 \$ composée des éléments suivants : hausse de 1 392 000 \$ attribuable à la création de 12 nouveaux postes de professeurs, hausse de 1 091 000 \$ attribuable aux augmentations salariales, baisse de 300 000 \$ attribuable à l'augmentation de l'économie anticipée (passant de 1 200 000 \$ à 1 500 000 \$), et hausse de 219 000 \$ attribuable aux diverses autres variations de la masse salariale.

## 5. Charges par fonction

Dans le contexte de la réforme comptable, les charges par fonction sont regroupées selon les définitions du rapport financier annuel, pour permettre une meilleure comparaison du budget avec les états financiers. Deux éléments majeurs ont fait l'objet d'une reclassification. Tout d'abord, les frais concernant les droits d'auteur ont été reclassés de la fonction « Administration » à la fonction « Enseignement ». Ensuite, les coûts du programme de bourses de recrutement aux cycles supérieurs ont été reclassés de la fonction « Administration » à la fonction « Service aux étudiants ». Également, les prélèvements effectués par le siège social ont été distribués dans les fonctions appropriées. Enfin, la provision de 500 000 \$ prise pour



compenser la hausse des frais de scolarité a été distribuée aux diverses fonctions au prorata de leurs charges totales, à l'exception des entreprises auxiliaires.

6. Loi 100

Le budget a été élaboré en tenant compte des cibles de réductions exigées par la Loi 100.

7. Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

L'Université du Québec en Outaouais s'est vu octroyer une subvention particulière pouvant atteindre 6 089 530 \$ d'ici l'année 2016-2017 pour le démarrage et le fonctionnement d'un nouveau secteur disciplinaire et d'une unité de recherche en sciences naturelles. La portion de cette subvention relative à l'année 2012-2013, s'élevant à un montant de 1 159 000 \$, répond aux critères des subventions avec restrictions et sera, par conséquent, comptabilisée au fonds avec restrictions. Ceci permettra, entre autres, le report du montant de subvention non utilisé à une année donnée aux exercices financiers futurs. Ce montant de subvention et le montant équivalent des dépenses ne sont donc pas inclus dans les tableaux du budget de fonctionnement. Par ailleurs, l'annexe 5 montre un tableau détaillant le budget de fonctionnement du Département des sciences naturelles et de l'ISFORT, prévu au fonds avec restrictions.

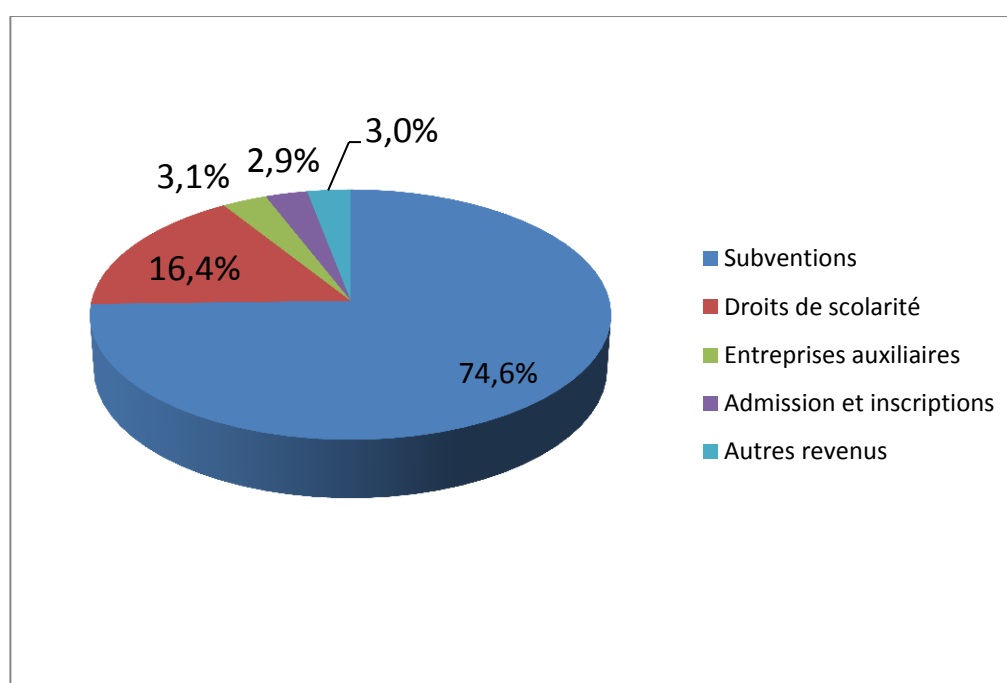
#### IV TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Les tableaux et graphiques suivants présentent de façon macroscopique les principaux éléments budgétaires. Les détails du budget se retrouvent à l'annexe 1 pour consultation.

### Prévisions budgétaires 2012-2013 – Sommaire des produits

Produits	Budget initial 2012-2013
	(\$=000)
Subventions	56 143,9 \$
Droits de scolarité	12 305,7
Entreprises auxiliaires	2 365,3
Admission et inscriptions	2 197,2
Autres revenus	2 212,4
<b>Total – Produits</b>	<b>75 224,5 \$</b>

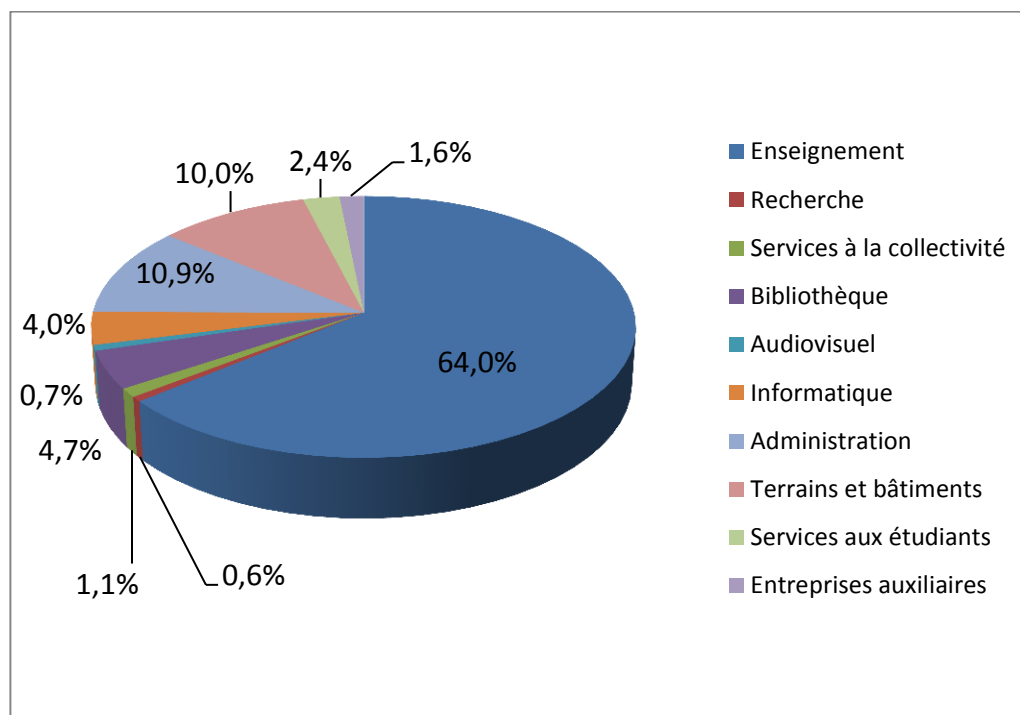
### Budget proposé 2012-2013 - Produits



## Prévisions budgétaires 2012-2013 – Charges par fonction

Fonctions	Total budget proposé 2012-2013 (\$=000)			Total
	Salaires	Avantages sociaux	Autres frais	
Enseignement	38 280,2 \$	7 192,6 \$	2 813,0 \$	48 285,8 \$
Recherche	218,7	28,3	193,3	440,3
Services à la collectivité	647,4	132,0	46,2	825,6
Bibliothèque	2 014,0	427,0	1 111,2	3 552,2
Audiovisuel	375,0	80,8	115,4	571,2
Informatique	1 330,2	274,2	1 382,2	2 986,6
Administration	4 838,6	1 114,4	2 254,2	8 207,2
Terrains et bâtiments	943,0	201,4	6 417,5	7 561,9
Services aux étudiants	557,1	119,9	1 134,1	1 811,1
Entreprises auxiliaires	-	-	1 180,3	1 180,3
<b>Total</b>	<b>49 204,2 \$</b>	<b>9 570,6 \$</b>	<b>16 647,4 \$</b>	<b>75 422,2 \$</b>

## Budget proposé - 2012-2013 - Charges par fonction



Un membre exprime son insatisfaction quant à la portion du budget allouée aux assistants d'enseignement. Ce montant est à son avis insuffisant et il appuie ses propos en portant à l'attention des membres la comparaison entre les montants alloués aux auxiliaires du Département d'informatique et d'ingénierie en 2005-2006 et 2011-2012. Il souhaite par ailleurs savoir si la hausse des salaires des auxiliaires, à prévoir lors de la signature de leur nouvelle convention collective, a été prise en considération.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que, fort conscient de cette situation, le comité du budget a consacré un temps considérable à cet aspect du budget, et que, compte tenu des contraintes financières éprouvées par l'Université, le montant établi

s'avère être le bon. Il précise à l'intention des membres du comité que le département d'informatique et d'ingénierie avait saisi le recteur de cette question au cours des derniers mois. Il ajoute que la ventilation des sommes a été faite à partir des mêmes bases que celles utilisées précédemment, ce qui implique inévitablement une diminution du nombre d'heures pouvant être travaillées par les assistants.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que ces calculs sont établis à partir de différents paramètres applicables à tous les départements et qu'ils constituent un exercice financier complexe. Le comité du budget tente chaque année de faire pour le mieux en fonction des contraintes financières inévitables qu'imposent les ressources limitées dont l'Université dispose.

Le recteur se dit conscient que la situation est difficile et explique que le système de financement des universités du gouvernement du Québec ne tient malheureusement pas suffisamment compte de la croissance des effectifs étudiants, ce qui implique que malgré la croissance de l'UQO pour une troisième année consécutive, elle affiche des niveaux de subvention de base par étudiant inférieurs à l'année dernière.

Le même membre conclut son intervention en déplorant la qualité des programmes de bourses s'adressant aux étudiants des cycles supérieurs et en réitérant que les postes d'assistants d'enseignement, qui constituent la principale source de financement de ces étudiants, devraient être financés davantage. Le recteur fait valoir que le programme de bourses a été bonifié il y a deux ans et permet à certains étudiants de réduire leurs horaires de travail et de compléter plus rapidement leurs études.

Un membre estime qu'il est ardu, en séance, de soulever des questionnements sur des aspects lorsque les membres ne disposent pas de toutes les informations détaillées. Il poursuit en remerciant le vice-recteur à l'administration et aux ressources, ainsi que toute son équipe, pour ce budget « conservateur » et prudent dans le contexte où l'issue du mouvement étudiant sur la hausse des frais de scolarité est incertain.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à la majorité (Pour : 4 – Contre : 1) d'adopter la résolution 355-CX-1557 relative à un avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle résolution est jointe en appendice. Un membre, monsieur Michal Iglewski, explique avoir voté contre l'adoption de cette résolution uniquement en raison de son insatisfaction quant au budget alloué aux assistants d'enseignement. Mis à part ce qui précède, il réitère son adhésion à ce projet de budget du fonds de fonctionnement.

#### **7.- Avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2010-2015.

Pour 2012-2013, concernant les enveloppes liées au maintien des actifs, il a été convenu d'utiliser le montant estimé par le MELS pour la présentation des projets de maintien des actifs immobiliers prévus en 2011-2012, demandée par le ministère le 21 décembre dernier. L'enveloppe « Développement des systèmes d'information » a été établie au montant alloué en 2010-2011, en vertu du PQI 2010-2015. Les données des PQI 2011-2016 et 2012-2017 ne sont pas encore connues. Il a également été convenu, comme l'année dernière, de ne pas reconduire l'enveloppe « Ajout au parc mobilier lié à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel » compte tenu du fait que le MELS confirmera dorénavant cette enveloppe, annuellement, dans le PQI. Aucune enveloppe n'a été accordée, à ce titre, au PQI 2010-2015.

Les enveloppes budgétaires pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivantes :

• Maintien des actifs	1 141 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	449 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	525 000
	<hr/>
TOTAL	<u>2 409 000 \$</u>

Un membre demande des précisions concernant la lettre envoyée au recteur de l'UQO le 26 mars 2012 par monsieur Robert Poulin, directeur général des Affaires universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), et qui mentionne que l'UQO s'est engagée à ne pas demander de subventions au MELS pour financer les dépenses d'infrastructures pour l'offre du baccalauréat au campus de Gatineau. Ce membre souhaite notamment savoir si une estimation du montant nécessaire a été avancée par l'UQO.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne qu'aucune entente à cet effet n'a été conclue avec le MELS et que l'UQO entend contester cette allégation.

Selon le recteur, un budget de plusieurs millions de dollars devra être consenti au financement de l'infrastructure. Il mentionne également que la lettre envoyée à monsieur Poulin en guise de suivi précisera clairement qu'il avait été convenu que les installations situées à Ripon ne seraient pas utilisées pour former les étudiants au premier cycle puisqu'il avait été précédemment entendu que ces derniers seraient formés à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1558 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **8.- Approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Federal de São Carlos (Brésil) et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'à l'automne 2012, madame Charmain Lévy, professeure au Département des sciences sociales, et madame Francine de Montigny, professeure au Département des sciences infirmières et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, superviseront une étudiante en provenance de l'Universidade Federal de São Carlos (Brésil), qui y est présentement inscrite au master en Sciences Politiques. Le projet de recherche de cette étudiante portera sur l'innovation institutionnelle en santé publique et l'influence du modèle canadien de prestation de services de santé de première ligne, avec comme objectif principal de mieux connaître les soins de santé de première ligne dans la ville de Gatineau et de voir à quel point ces pratiques en santé existent dans le cadre de santé publique brésilienne.

Ce séjour de recherche à l'UQO sera rendu possible si l'étudiante obtient une bourse du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), dans le cadre du Programme des futurs leaders dans les Amériques (PFLA), et dont l'obtention est elle-même conditionnelle à ce que l'UQO et l'université d'attache de l'étudiante conviennent d'un accord de coopération. C'est ainsi qu'il est recommandé à ce que l'UQO et l'Universidade Federal de São Carlos adoptent le présent accord de coopération.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1559 concernant l'approbation de l'accord de coopération entre l'Universidade Federal de São Carlos (USFCar) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO); laquelle résolution est jointe en appendice.

**9.- Approbation de l'entente de partenariat entre les Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique aux membres que la région de l'Outaouais regroupe sur son territoire quatre Carrefour jeunesse emploi, représentés par le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO), ainsi que le Cégep de l'Outaouais (CÉGEP) et l'Université du Québec en Outaouais. Chacune de ces organisations voit une partie de son mandat dédiée à soutenir les projets des professeurs et/ou des étudiants et/ou des jeunes diplômés en recherche d'emploi, qui présentent un caractère international. En effet, le CJEO a maintenant une Avenue internationale, le CÉGEP a un Bureau international (BICO) et l'UQO a son Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BEEI) et le Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP).

Ainsi, compte tenu du fait que ces organisations partagent une vision commune relativement à certaines de leurs initiatives présentant un caractère international, et qu'elles déploient chaque année des activités de même nature (activités d'information, ateliers de formation, veille des programmes de subvention, etc.) et souvent, à quelques années près, auprès de mêmes personnes qui tour à tour effectuent leurs études collégiales, universitaires et une recherche d'emploi, ces organisations désirent officialiser, par le biais d'une entente de partenariat, leur intérêt à collaborer par la mise en œuvre d'actions, d'activités et de projets concrets.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 355-CX-1560 concernant l'approbation de l'entente de partenariat entre les Carrefour jeunesse emploi de la région de l'Outaouais, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**10.- Période d'information et questions**

Le recteur commente les plus récents développements dans le dossier des ententes de partenariats entre les universités québécoises et le MELS. Il explique notamment que le MELS favorise dorénavant la mise en valeur des huit (8) objectifs visés par le gouvernement dans la dernière formulation des ententes, plutôt qu'une simple nomenclature des quatorze (14) indicateurs. Il ajoute également que le processus permet dorénavant une plus grande souplesse et précise que l'UQO devra avoir répondu au MELS au plus tard en juin 2012.

Il conclut son intervention en déplorant que l'augmentation des montants alloués en prêts et bourses par le MELS soit ponctionnée du budget total consenti aux universités. Celles-ci devront combler ces pertes financières par des subventions extérieures.

**11.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 11 juin 2012 à 18 h.

**12.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 55.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice